



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PÉRISCOLAIRE DU 02 MARS 2021

Début de réunion à 20H30

Étaient présents :

- Monsieur Pinturier, Maire de Saint Pathus,
- Monsieur Koita, élu chargé du scolaire et du périscolaire,
- Monsieur Gouait, Directeur Enfance et Jeunesse,
- Madame Lemaire Charlotte, assistante du Maire
- 2 représentantes de l'association La Voix des parents de l'école Charles Perrault
- 2 représentantes du groupement Il était une fois de l'école Charles Perrault
- 4 représentantes de l'association Bougeons pour les Enfants de Vivaldi de l'école Vivaldi.

1- Point sur la Covid-19

- Le protocole sanitaire en place avant les nouvelles directives annoncées par le gouvernement correspondait déjà à ces dernières. En effet, celui-ci avait été renforcé par l'équipe de Mme Fernandez.
- Pour l'instant, la municipalité n'a reçu aucune directive préfectorale quant à la possible mise en place des tests salivaires sur les écoles de la commune.

2- Effectifs de classe pour la rentrée 2021/2022

Les prévisions pour l'année scolaire 2021/2022 pour l'école Vivaldi sont les suivantes :

Petite section	52
Moyenne section	64
Grande section	61
Cours préparatoire	66
Cours élémentaire 1	75

Cours élémentaire 2	57
Cours moyen 1	71
Cours moyen 2	61

Le chiffre annoncé pour les petites sections est essentiellement basé sur les naissances déclarées en 2018 en mairie. Ils étaient au nombre de 43. Néanmoins les inscriptions sont fermées pour la rentrée 2021 et la totalité des 43 enfants déclarés en 2018 n'est pas inscrit. Ce chiffre n'est donc pour l'instant qu'une évaluation.

Ni ouverture, ni fermeture de classe ne sont prévues à ce jour et la carte scolaire reste inchangée.

3- Règlement intérieur

Quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur :

- Les PAI sont désormais intégrés dans le règlement et ne figure plus en annexe. Ainsi, ils seront plus détaillés.

Par ailleurs, une journée de préparation avant la rentrée de septembre pour les animateurs est prévue afin qu'ils puissent prendre connaissance de chacun des PAI de la nouvelle année scolaire.

- Les délais d'inscription et d'annulation au service périscolaire restent pour le moment inchangés. Néanmoins le service périscolaire fait preuve de souplesse pour les familles non coutumières des oublis et prévient par deux fois avant de facturer le supplément au troisième oubli. Lors du renouvellement de marché avec le prestataire repas, il sera ajouté une clause pour l'annulation de la prestation cantine lors de l'absence d'un enseignant.

- Une clause de droit à l'image sera ajoutée.

4- Les journées pédagogiques

Les deux jours qui précèdent la rentrée (les 30 et 31 août 2021 pour cette année), le centre de loisirs sera fermé afin de permettre aux équipes d'animation de préparer la rentrée dans de bonnes conditions notamment pour la connaissance des PAI. Ces deux journées serviront également à remettre en état et nettoyer en profondeur les locaux qui sont ouverts toute l'année et ne peuvent bénéficier de rénovation comme l'école sur le temps des vacances.

La municipalité a fait la demande aux directeurs des deux écoles de faire participer Monsieur Gouait, Directeur Enfance et Jeunesse et Madame Fernandez, responsable des

affaires scolaires au conseil d'école. Ainsi, les échanges pour améliorer le quotidien des enfants pourra être abordé entre l'école, la municipalité et les parents élus lors d'une seule et même réunion.

6- Questions diverses des parents élus :

Question : l'accès à la fibre dans les écoles est elle prévue ?

L'installation est prévue en même temps que celle de la mairie. Quatre opérateurs ont été missionnés et un devis est encore en attente. Il est possible que les écoles soient équipées pour la rentrée prochaine.

Question : Lors des sorties retardées de certaines classes de Vivaldi, il arrive que l'ASVP en charge de la traversée sur le passage piéton doive quitter son poste. Est-il possible qu'il reste jusqu'à la sortie de l'ensemble des classes ?

L'ASVP doit être sur son poste à 16h15 à le quitter à 16h45 pour reprendre la patrouille. Nous allons faire un rappel.

Question : La semaine avant les vacances de février, l'étude n'a pu avoir lieu à Vivaldi, Mr Adam étant absent. Les enfants ont donc été surveillés par des animateurs mais les devoirs n'ont pas été faits ou contrôlés. Les parents n'ont pas tous été prévenus de ce changement d'organisation.

Nous avons dû réagir dans l'urgence suite à l'absence de Mr Adam. Les équipes sur le terrain étaient en charge de prévenir les familles mais l'information n'est pas arrivée pour toutes. Nous regrettons cette situation et avons conscience de ce manquement dans la transmission d'information. Nous prévoyons de nous organiser autrement si cela devait se reproduire. Concernant la tarification, pour les enfants fréquentant le centre après l'étude, nous n'avons compté que la garderie du soir et pour les enfants ne fréquentant que l'étude, nous avons compté l'étude en lieu et place de la garderie. Cette tarification a pour but de faire payer le tarif le plus avantageux aux familles.

Question : La distance de 2 mètres lors de la prise des repas est elle respectée ?

Le protocole sanitaire nous donne des directives « dans la mesure du possible » .

Lorsque nous pouvons respecter ces distances , nous le faisons. A Perrault, par exemple, ce n'est pas possible vu la disposition de la cantine. Un protocole interne a été mis en place et est en cours de finition. Il sera fourni aux parents pour que ces derniers puissent se rendre compte des mesures mises en place.

Question : Les tarifs du périscolaire vont ils être revus ?

Nous avons baissé le tarif de la cantine dès que nous avons pu. Concernant les tarifs des accueils de loisirs, il ne nous est pas possible de le faire pour l'instant et ils resteront donc inchangés pour cette année. Ce n'est pas une volonté de faire payer plus aux familles, mais le contexte actuel nous y a obligé. Évidemment, dès que nous pourrons revoir ses tarifs à la baisse, nous le ferons.

Question : Pour les enfants fréquentant l'accueil très tôt le matin, est-il possible que ces derniers emmènent un petit déjeuner à consommer sur place ?

Effectivement, certains enfants sont déposés très tôt en garderie. Nous n'excluons pas cette possibilité de le faire prendre le petit déjeuner au centre ce qui pourrait permettre de travailler sur un projet d'autonomie de l'enfant. Nous allons en discuter avec les équipes pour voir comment nous organiser et nous revenons vers vous rapidement.

Fin de réunion à 23h45